



Présentation des thématiques de formation à destination des *Handicontacts* (2009-2010)

Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH)

1. Objectifs et enjeux des formations

Proposée entre le 1^{er} octobre 2009 et le 31 décembre 2010, cette démarche de formation vise à rencontrer les besoins identifiés au moyen du questionnaire remis, fin janvier 2009, aux « *Handicontacts* ».

En effet, un certain nombre de matières se sont révélées méconnues dans la pratique professionnelle des référents de proximité et, ce sont ces interrogations que nous souhaitons travailler au travers de ces formations en professionnalisant et en outillant davantage.

L'enjeu visé est l'échange. Dès lors, si des apports théoriques sont prévus, la démarche se base, d'abord et avant tout, sur les expériences vécues des participants et sur la manière dont cela peut servir les pairs et être enrichi par l'apport des animateurs/trices.

En outre, il s'agit, grâce à cette démarche de formation, de rapprocher les participants d'entités différentes ou d'une même entité afin qu'ils puissent se connaître et se reconnaître et tisser ainsi des liens relationnels souvent très porteurs en termes de transmission de savoirs mais surtout positifs dans la création d'un cadre transversal de travail.

2. Publics concernés

Ces formations s'adressent aux « *Handicontacts* », aux membres des Commissions subrégionales, ainsi qu'aux services présents sur le territoire des provinces tels que le personnel de l'Administration communale dans son ensemble, le personnel des CPAS, etc.

3. Méthodologie de mise en œuvre

Organisation des modules	<ul style="list-style-type: none">✓ Un courrier sera adressé aux Communes afin de leur présenter l'offre de formation ainsi que sa nécessité sur base des besoins exprimés par les « <i>Handicontacts</i> » dans les questionnaires « <i>besoins</i> ».✓ A partir d'un nombre suffisant d'inscrits soit 8 participants minimum et 15 participants maximum ;✓ Par province avec la possibilité de regrouper certains territoires en fonction du nombre d'inscrits. Cela nécessitera de se coordonner par territoire.✓ Inscription à la carte. En d'autres termes, il n'existe aucune obligation à s'inscrire à l'ensemble des modules.
Offre permanente et récurrente de formation	<ul style="list-style-type: none">✓ Permettre à tous les « <i>Handicontacts</i> » de se former ainsi qu'à l'ensemble des acteurs réseau qui souhaiterait y accéder ;✓ Les inscriptions enregistrées à tout moment.
Evaluation continue des modules et adaptation	<ul style="list-style-type: none">✓ Adaptation éventuelle des contenus en cours de parcours ;✓ Création de nouveaux modules sur base des besoins exprimés.

3. Formations-échanges

Module 1 (1 journée) : Mieux comprendre et mieux connaître...

Horaire : 09H00 (accueil), 12H30-13H00 (repas), 16H30 (clôture).

Le handicap. Il s'agit de sensibiliser afin de démystifier le handicap en travaillant à partir de mises en situation, de jeux de rôles, et d'un échange ouvert.

Animateur : l'AWIPH en collaboration avec une structure extérieure.

Le secteur handicap, les aides de l'AWIPH, et les figures professionnelles ressources au sein de l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées.

Animateur : l'AWIPH.

Module 2 (1 journée) : Mieux comprendre...

Horaire : 09H00 (accueil), 12H30-13H00 (repas), 16H30 (clôture).

Les accidents du travail et les maladies professionnelles (reprise de travail, remise au travail).

Animateur : les Mutualités.

Seront abordés, dans les grandes lignes, les thèmes suivants :

- la reconnaissance et le suivi de l'incapacité de travail dans le cadre de l'assurance obligatoire.
- la législation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.
- la prise en charge de certains soins à destination des personnes en situation de handicap.

L'accessibilité et le logement pour les personnes en situation de handicap.

Animateur : la Société Wallonne du Logement.

Le système d'allocation pour personnes handicapées.

Animateur : le Service Public Fédéral Sécurité Sociale.

Seront abordés, dans les grandes lignes, les thèmes suivants :

- L'allocation de remplacement de revenus et l'allocation d'intégration.
- L'allocation pour l'aide aux personnes âgées.
- Les avantages sociaux et fiscaux.
- Les allocations familiales majorées.

La législation anti-discrimination.

Animateur : le Centre pour l'Égalité des Chances et de Lutte contre le Racisme (CECLR).

Le contenu de cette formation :

- réserve un temps à une présentation brève du Centre et des participants ;
- propose d'échanger sur les cas vécus par les participants en matière de discrimination ;
- présente la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination et des décrets régionaux et communautaires en plaçant le focus sur le handicap.
- propose des illustrations ainsi que des exercices.
- présente le rôle et les activités du CECLR.

Module 3 (2 journées) : Mieux écouter et aider dans la relation.

Animatrice : Mme Marie-Charlotte FALYSE.

Horaire : 09H00 (accueil), 12H30-13H00 (repas), 16H30 (clôture).

Le contenu de cette formation vise, globalement, à :

- donner aux participants les outils nécessaires à l'écoute.
- donner aux participants la possibilité d'expérimenter l'écoute afin d'en ressentir les bénéfices et les difficultés.

La première journée consiste à :

- faire découvrir la différence entre entendre et écouter.
- identifier les causes de la non-écoute.
- théorie sur les pièges de l'écoute.

La seconde journée propose :

- un travail sur la définition de ce qu'est l'écoute active.
- des exercices et mises en situations.
- une réflexion et un travail sur le silence, l'indicible dans l'écoute.
- de travailler la question « Comment vivons-nous l'empathie » ?
- d'expérimenter des outils afin de mieux communiquer, éviter le mal entendu,
- de comprendre l'autre, le rejoindre dans sa demande afin d'y répondre.

La pédagogie utilisée envisage :

1. une approche théorique où les participants pourront découvrir les pièges de la non-écoute ainsi que les techniques d'écoute active à mettre en place afin de permettre à l'autre d'aller au bout de sa parole.
2. de nombreux exercices d'entraînement à l'écoute.
3. un suivi post-formatif d'un jour par mois durant 6 mois.

4. Conférences des Commissions subrégionales

En complément de ces modules de formation, les Commissions subrégionales coordonnées par l'AWIPH continuent à proposer des conférences sur des thèmes associés à la ligne de vie d'une personne en situation de handicap tels que l'annonce du handicap, la petite enfance, l'intégration scolaire, le logement, le répit, etc.

Cette démarche permet non seulement d'informer sur des thématiques sociétales en évolution mais surtout de contribuer à l'activation et au renforcement du réseau. Où trouver les ressources ? A qui s'adresser ? Sur qui s'appuyer ? Vers qui orienter ?

5. Des ateliers socioprofessionnels ?

A cette offre de formation spécifique, s'ajoute une offre transversale consistant en l'organisation d'ateliers socioprofessionnels.

Ceux-ci visent l'organisation de formations « handicap-emploi » au travers de 16 thématiques telles que l'aménagement des postes de travail, l'accessibilité des lieux de travail, la déficience auditive, les troubles psychiques, l'éthique et la déontologie, la déficience intellectuelle etc.

Cette offre sera accessible à partir du 1^{er} octobre 2009 et fera l'objet d'une communication détaillée aux *Handicontacts*.

Responsable du projet

M. Axel VAN WEYNENDAELE
Tél : 071 / 205.510 - Fax : 071 / 205.122
a.vanweynendaele@awiph.be